

**OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE
DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2014

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des vérificateurs indépendants	3
État de la situation financière	4
État des résultats et de l'excédent de fonctionnement accumulé	5
État des gains de réévaluation	6
État de l'évolution de la dette nette	7
État des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9
Annexe des immobilisations corporelles	15
Annexe des charges	16

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

AUX MEMBRES DE L'OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS :

**Levy
Casey
Carter
MacLean**

Comptables agréés

Terry Carter Ltd.
Stuart S. MacLean Inc.
J.E. Melvin Inc.
Greg T. Strange Inc.
Tracey Wright Inc.

58 Bedford Highway
Halifax, NS B3M 2J2
Canada
Téléphone : 902-445-4446
Télécopie : 902-443-4846
www.lccm.ca

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Office Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers qui comprennent un bilan au 31 mars 2014, un état des résultats et de l'excédent accumulé, un état des gains de réévaluation, un état de l'évolution de la dette nette et un état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres données explicatives.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et du mécanisme de contrôle interne qu'elle juge nécessaire d'appliquer pour que ces états soient exempts d'inexactitudes importantes attribuables à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilités des vérificateurs

Notre responsabilité consiste à donner un avis sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification, laquelle a été exécutée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes nous imposent de respecter des règles déontologiques et de planifier et d'exécuter la vérification de façon à avoir la certitude raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

La vérification comprend des procédures visant l'obtention de données probantes sur les montants et les éléments présentés dans les états financiers. Le vérificateur exerce son jugement pour choisir les procédures, notamment en évaluant le risque que les états financiers comportent des inexactitudes importantes attribuables à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur examine le mécanisme de contrôle interne utilisé par l'Office dans la préparation et la présentation de ses états financiers. Il procède à cet examen pour concevoir des procédures de vérification adaptées et non pour émettre un avis sur l'efficacité du mécanisme. La vérification consiste également à évaluer le caractère approprié des politiques comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables établies par la direction ainsi que la présentation générale des états financiers.

Nous pensons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et adéquates pour étayer notre opinion.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers au 31 mars 2014, des résultats de ses activités, des gains de réévaluation, de l'évolution de sa dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice qui s'est terminé à cette date, conformément aux normes comptables établies pour le secteur public.

Halifax en Nouvelle-Écosse
Le 9 mai 2014

**LEVY CASEY CARTER MACLEAN
COMPTABLES AGRÉÉS**

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

BILAN AU 31 MARS 2014

	2014		2013
ACTIFS FINANCIERS			
Espèces et quasi-espèces	2 452 182	\$	2 281 387
Créances clients	68 632		86 154
Placements [note 2(i)]	<u>2 278 659</u>		<u>2 037 477</u>
	<u>4 799 473</u>		<u>4 405 018</u>
PASSIF			
Créditeurs et charges à payer, commerce	923 478		1 064 437
Sommes à verser aux gouvernements (note 3)	2 082 246		1 494 734
Obligation en matière de régime supplémentaire de retraite des employés (note 4)	616 115		573 752
Obligation en matière de prestations de retraite et de soins de santé après la retraite (note 5)	<u>1 424 350</u>		<u>1 454 169</u>
	<u>5 046 189</u>		<u>4 587 092</u>
Dette financière nette	<u>(246 716)</u>		<u>(182 074)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS			
Charges payées d'avance	414 404		252 609
Immobilisations corporelles (page 16)	<u>329 245</u>		<u>331 325</u>
	<u>743 649</u>		<u>583 934</u>
Excédent accumulé	<u>496 933</u>	\$	<u>401 860</u>
Composition de l'excédent accumulé :			
Excédent de fonctionnement accumulé	472 664	\$	341 201
Gains de réévaluation accumulés (page 6)	<u>24 269</u>		<u>60 659</u>
	<u>496 933</u>	\$	<u>401 860</u>

Obligations contractuelles (note 7)

Passif éventuel (note 9)

Approuvé par l'Office

Membre de l'Office

Membre de l'Office

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	(Note 10) Budget	2014	2013
Revenus			
Subventions gouvernementales			
Gouvernement du Canada	3 750 000	\$ 3 750 000	\$ 3 610 000
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	3 750 000	3 750 000	3 610 000
Frais recouvrés auprès de l'industrie	-	3 732 690	3 511 366
Intérêts et autres	-	36 315	26 952
Subvention différée pour le CRG	-	-	102 194
	<u>7 500 000</u>	<u>11 269 005</u>	<u>10 860 512</u>
Charges			
Recouvrements de frais remboursés à un gouvernement (page 16)	-	3 732 690	3 511 366
Réglementation des activités pétrolières (page 16)	<u>7 500 000</u>	<u>7 309 776</u>	<u>7 152 985</u>
	<u>7 500 000</u>	<u>11 042 466</u>	<u>10 664 351</u>
Excédent de fonctionnement avant autres revenus (charges)	-	226 539	196 161
Amortissement des immobilisations corporelles (page 15)	-	(162 450)	(248 230)
Revenus nets des placements	-	<u>67 374</u>	<u>52 783</u>
	-	<u>(95 076)</u>	<u>(195 447)</u>
Excédent de fonctionnement	-	131 463	714
Excédent accumulé en début d'exercice	-	341 201	357 635
Remboursement au gouvernement du Canada	-	-	(17 148)
Excédent accumulé en fin d'exercice	-	<u>\$ 472 664</u>	<u>\$ 341 201</u>

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ÉTAT DES GAINS DE RÉÉVALUATION POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014		2013
Gains de réévaluation accumulés en début d'exercice	60 659	\$	45 130 \$
Gains non réalisés survenu au cours de l'exercice pour les placements	<u>(36 390)</u>		<u>15 529</u>
Gains de réévaluation accumulés en fin d'exercice	<u>24 269</u>	\$	<u>60 659</u> \$

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014		2013
Excédent de fonctionnement	131 463	\$	714
Remboursement au gouvernement du Canada	<u>-</u>		<u>(17 148)</u>
	<u>131 463</u>		<u>(16 434)</u>
Évolution des immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(160 370)		(2 753)
Acquisition d'immobilisations corporelles pour le CRG	-		(190 710)
Amortissement d'immobilisations corporelles	<u>162 450</u>		<u>248 230</u>
Augmentation des immobilisations corporelles	<u>2 080</u>		<u>54 767</u>
Évolution des autres actifs non financiers			
Acquisition de charges prépayées	<u>(161 795)</u>		<u>(17 378)</u>
Gain net (perte) de réévaluation (page 6)	<u>(36 390)</u>		<u>15 529</u>
Diminution (augmentation) de la dette financière nette	(64 642)		36 484
Dette financière nette en début d'exercice	<u>(182 074)</u>		<u>(218 558)</u>
Dette financière nette en fin d'exercice	<u>(246 716)</u>	\$	<u>(182 074)</u>

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014		2013
Activités de fonctionnement			
Excédent de fonctionnement	131 463	\$	714
Amortissement des immobilisations corporelles	162 450		248 230
Perte (gain) – cessions de placements	(4 047)		6 318
Remboursement au gouvernement du Canada	-		(17 148)
Augmentation de l'obligation en matière de régime supplémentaire de retraite des employés	42 363		43 065
Augmentation (diminution) de l'obligation en matière de prestations de retraite et de soins de santé après la retraite	<u>(29 819)</u>		<u>14 893</u>
	302 410		296 072
Variation nette des soldes de fonds de roulement hors trésorerie liés à l'exploitation (note 6)	<u>302 281</u>		<u>554 166</u>
	604 691		<u>850 238</u>
Activités de placement			
Augmentation des intérêts courus sur les placements	(4 638)		(952)
Achat de placements	(832 706)		(609 803)
Produits sur cession de placement	<u>562 355</u>		<u>364 951</u>
	<u>(274 989)</u>		<u>(245 804)</u>
Activités de placement en immobilisations			
Achats de :			
Meubles et accessoires à demeure	(3 592)		-
Équipements informatiques	(38 561)		(2 753)
Équipements informatiques – CRG	-		(115 724)
Logiciels	(118 217)		-
Logiciels – CRG	<u>-</u>		<u>(74 987)</u>
	<u>(160 370)</u>		<u>(193 464)</u>
Augmentation des espèces et quasi-espèces durant l'exercice	169 332		410 970
Espèces et quasi-espèces en début d'exercice	<u>2 284 296</u>		<u>1 873 326</u>
Espèces et quasi-espèces en fin d'exercice	<u>2 453 628</u>	\$	<u>2 284 296</u>
Représentées par :			
Espèces	2 452 182	\$	2 281 387
Placements en espèces	<u>1 446</u>		<u>2 909</u>
	<u>2 453 628</u>	\$	<u>2 284 296</u>

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ANNEXE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

1. Objectifs de l'organisation

L'Office Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers a été créé pour administrer les dispositions pertinentes de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers* mise en vigueur par le Parlement du Canada et l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. L'Office est essentiellement financé à l'aide de contributions égales provenant du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. L'Office collecte et remet également aux gouvernements des charges de recouvrement des frais évaluées par rapport à l'industrie à partir d'examens réglementaires pour un montant maximal de 50 % de son budget approuvé. En tant qu'organisation à but non lucratif, l'Office est exempt d'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

a) Méthode de présentation

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et suivant les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) et reflètent les principales conventions comptables suivantes.

b) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent l'encaisse, les soldes bancaires et les liquidités détenues dans le portefeuille de placement.

c) Actifs non financiers

Les éléments d'actif non financiers ne peuvent servir à compenser les éléments de passif existants; ils sont détenus aux fins du financement de la prestation de services. Leur durée de vie utile se prolonge au-delà de l'exercice en cours, et ils ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal du fonctionnement. Au cours de l'exercice, l'évolution des actifs non financiers combinée à l'excédent ou au déficit de fonctionnement et aux gains ou pertes de réévaluation explique la variation des actifs financiers nets ou de la dette nette pour l'exercice.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à un coût comprenant tous les montants directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement, à l'installation ou à l'amélioration des immobilisations corporelles. L'Office capitalise des actifs d'une valeur supérieure à 2 500 \$ et des durées de vie utiles supérieures à une année. Les amortissements sont inscrits en utilisant une méthode d'amortissement linéaire sur quatre ans pour les meubles, les accessoires à demeure et les équipements, et sur trois années pour les équipements informatiques et les logiciels. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée de vie de la location.

e) Utilisation d'estimations

L'incertitude dans la détermination du montant auquel un élément est inscrit dans les états financiers est connue sous l'appellation d'incertitude de mesure. Une telle incertitude existe lorsqu'il peut y avoir une différence importante entre le montant reconnu et un autre montant raisonnablement possible comme c'est le cas à chaque fois que des estimations sont utilisées. La préparation des états financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses influant les montants déclarés des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et des montants déclarés des revenus et des charges durant la période. Les obligations en matière de régime supplémentaire de retraite des employés et de prestations de retraite et de soins de santé après la retraite sont des éléments exigeant une forte utilisation d'estimations, les résultats réels pouvant varier notablement en fonction des différentes hypothèses relatives aux adhésions au régime et aux conditions économiques du marché. Les estimations sont basées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont renouvelées annuellement pour traduire la disponibilité de nouvelles informations. Ces états financiers incluent des incertitudes de mesure et les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ANNEXE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

f) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus sont constatés au cours de l'exercice durant lequel les transactions ou les événements ayant donné lieu à ces revenus se sont produits. Les transferts gouvernementaux sont constatés lorsque le transfert est autorisé et lorsque les critères d'admissibilité sont remplis sauf lorsque des stipulations de l'auteur du transfert génèrent une obligation répondant à la définition d'un passif, et ce, dans la limite de ces stipulations. Des stipulations de l'auteur du transfert peuvent exiger que les fonds ne soient utilisés que pour fournir certains services ou pour acquérir des immobilisations corporelles. Dans le cas de transferts comprenant des stipulations, un montant équivalent de revenus est constaté au moment du règlement du passif. Les recouvrements de frais auprès de l'industrie sont constatés au moment de la facturation. Les revenus des placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

g) Obligation en matière de régime supplémentaire de retraite des employés

La méthode de répartition des prestations au prorata des services a été utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des services rendus au cours de l'exercice. Cette méthode a pour objectif de déterminer les charges correspondant aux prestations de chaque participant en vertu du régime à mesure de leur constitution, en prenant en compte les futures augmentations de salaire et la formule d'allocation de prestations du régime.

Les obligations sont attribuées à la période commençant à la date d'adhésion de l'employé au plan et se terminent à la date de cessation de son emploi, de son décès ou de sa retraite, le premier de ces événements prévalant.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars, date à laquelle les actifs et les obligations du régime sont également mesurés.

h) Obligation en matière de prestations de retraite et de soins de santé après la retraite

Les employés de l'Office participent, après leur retraite, au régime complémentaire de soins de santé des pensionnés de la Province de la Nouvelle-Écosse. Ce plan prévoit une protection en matière de soins de santé jusqu'à l'âge de 65 ans. Les employés sont également admissibles à un paiement d'une semaine de salaire pour chaque année de service donnant droit à une pension jusqu'à un maximum de 26 semaines pour les membres du personnel de l'Office prenant leur retraite après leur date d'admissibilité à la retraite. Ces prestations de retraite sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la base d'une estimation actuarielle.

Les obligations sont attribuées à la période commençant à la date d'embauche du membre et se terminant à la date à laquelle il atteint sa première année complète d'admissibilité aux prestations pour le programme de soins de santé postérieurs à la retraite et à la date de la retraite pour le programme de prestations de retraite.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars, date à laquelle les obligations des programmes sont également mesurées.

i) Placements

L'Office a conçu son portefeuille de placement afin de financer ses obligations en matière de régimes supplémentaires de retraite des employés et de prestations de retraite et de soins de santé après la retraite.

j) Instruments financiers

Les instruments financiers sont mesurés soit par la méthode du coût amorti, soit par la méthode de la juste valeur. Les instruments financiers compris dans la catégorie du coût amorti sont inscrits soit au coût, soit au coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs. Les coûts de transaction sont inclus dans le coût initial des instruments financiers constatés en utilisant la méthode du coût. Les instruments financiers compris dans la catégorie de la juste valeur sont initialement inscrits à leur juste valeur, chacune des modifications ultérieures de cette juste valeur étant constatée dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que cet instrument financier soit décomptabilisé. Lorsque l'instrument financier est décomptabilisé, le gain ou la perte de réévaluation accumulés sont reversés et constatés dans le bilan. Les coûts de transaction associés aux instruments financiers de la catégorie de la juste valeur sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les charges à payer, les sommes payables aux gouvernements, les obligations en matière de régimes supplémentaires de retraite des employés et de prestations de retraite et de soins de santé après la retraite sont inscrits en utilisant la méthode du coût. Les liquidités et les placements sont inscrits en utilisant la méthode de la juste valeur déterminée sur la base des prix cotés sur les marchés actifs.

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ANNEXE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

3. Dettes gouvernementales

	2014		2013	
Gouvernement fédéral – fonds de recouvrement des frais	1 041 123	\$	747 367	\$
Gouvernement provincial – fonds de recouvrement des frais	<u>1 041 123</u>		<u>747 367</u>	
	<u>2 082 246</u>	\$	<u>1 494 734</u>	\$

4. Obligations en matière de pensions

a) Régime supplémentaire de retraite des employés (RSRE)

Le régime supplémentaire de retraite des employés de l'Office offre des prestations à ses employés adhérents du Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). Les employés peuvent adhérer à ce régime une fois que leurs gains ouvrant droit à pension ont atteint un niveau tel que les prestations auxquelles ils sont admissibles en vertu du RPRFP sont limitées par le plafond de pension défini selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Office mesure, à des fins comptables, ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime chaque année en date du 31 mars. La valorisation actuarielle la plus récente du régime de retraite a été effectuée à des fins de financement en date du 31 mars 2011 et a été extrapolée au 31 mars 2014. Une valorisation actuarielle mise à jour sera effectuée au moins tous les trois ans.

L'Office a adopté les recommandations du chapitre 3250 du Manuel des normes comptables pour le secteur public. Les éléments suivants sont requis à des fins de présentation :

	2014		2013	
Éléments du coût du régime supplémentaire de retraite des employés				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	28 382	\$	27 095	\$
Coût des intérêts	27 825		25 947	
Amortissement des pertes nettes actuarielles	<u>2 254</u>		<u>2 254</u>	
Coût du régime supplémentaire de retraite des employés	<u>58 461</u>	\$	<u>55 296</u>	\$
Hypothèses moyennes pondérées aux fins du calcul de la charge				
Taux d'actualisation	<u>4,75</u>	%	<u>4,75</u>	%
Taux des augmentations salariales	<u>2,50</u>	%	<u>2,50</u>	%
Hypothèses moyennes pondérées aux fins de présentation				
Taux d'actualisation	<u>4,30</u>	%	<u>4,75</u>	%
Taux des augmentations salariales	<u>2,50</u>	%	<u>2,50</u>	%
Évolution de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées en fin d'exercice précédent	579 640	\$	538 829	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	28 382		27 095	
Coût des intérêts	27 825		25 947	
Prestations payées	(16 098)		(12 231)	
Perte actuarielle	<u>88 032</u>		<u>-</u>	
Obligation au titre des prestations constituées en fin d'exercice	<u>707 781</u>	\$	<u>579 640</u>	\$

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ANNEXE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014		2013	
Rapprochement de la situation de capitalisation et de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation de prestations en fin d'exercice	707 781	\$	579 640	\$
Perte actuarielle nette non amortie	<u>(91 666)</u>		<u>(5 888)</u>	
Obligation au titre des prestations constituées	<u><u>616 115</u></u>	\$	<u><u>573 752</u></u>	\$

b) Régime de retraite multiemployeurs à prestations déterminées

L'Office contribue à un régime de retraite géré par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. L'Office contribue à hauteur de la contribution des employés calculée de la façon suivante : 8,4 % (2013 – 8,4 %) sur la part de leur salaire inférieure ou égale au « maximum des gains annuels ouvrant droit à pension » (MGAP) en vertu du Régime de pensions du Canada et 10,9 % (2013 – 10,9 %) sur la part de leur salaire dépassant le MGAP. L'Office a constaté des contributions de 359 325 \$ en 2014 (2013 – 313 693 \$). Au 31 mars 2014, il n'y a pas d'obligation supplémentaire concernant les services passés.

5. Obligation en matière de prestations de retraite et de soins de santé après la retraite

L'Office offre d'autres prestations de retraite à ses employés en participant au programme d'assurance maladie après la retraite de la Province de la Nouvelle-Écosse. Il fournit également des indemnités de retraite à ses employés ayant pris leur retraite de l'Office. Ces prestations sont toutes deux financées par répartition. L'Office finance en trésorerie au fur et à mesure des contributions effectuées. La valorisation la plus récente a été préparée pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 et a été extrapolée au 31 mars 2014. Cette valorisation s'appuyait sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs tels que les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les taux d'inflation médicaux, les accroissements des rémunérations ainsi que les taux de renouvellement et de mortalité des employés. Les hypothèses utilisées traduisaient les meilleures estimations de l'Office.

	2014		2013	
Éléments du coût des prestations de retraite et de soins de santé après la retraite				
Coût des services rendus au cours de l'exercice (part de l'employeur)	82 692	\$	78 943	\$
Coût des intérêts	70 185		70 849	
Perte actuarielle	<u>6 818</u>		<u>6 817</u>	
Coût des prestations de retraite et de soins de santé après la retraite	<u><u>159 695</u></u>	\$	<u><u>156 609</u></u>	\$
Hypothèses moyennes pondérées aux fins du calcul de la charge				
Taux d'actualisation	<u>4,75</u>	%	<u>4,75</u>	%
Taux des augmentations salariales	<u>2,50</u>	%	<u>2,50</u>	%
Taux tendanciel initial moyen pondéré relatif aux soins de santé	<u>6,50</u>	%	<u>6,67</u>	%
Taux tendanciel final moyen pondéré relatif aux soins de santé	<u>4,50</u>	%	<u>4,50</u>	%
Année d'atteinte du taux final	<u>2025</u>		<u>2025</u>	
Hypothèses moyennes pondérées aux fins de présentation				
Taux d'actualisation	<u>4,30</u>	%	<u>4,75</u>	%
Taux des augmentations salariales	<u>2,50</u>	%	<u>2,50</u>	%
Taux tendanciel initial moyen pondéré relatif aux soins de santé	<u>6,33</u>	%	<u>6,50</u>	%
Taux tendanciel final moyen pondéré relatif aux soins de santé	<u>4,50</u>	%	<u>4,50</u>	%
Année d'atteinte du taux final	<u>2025</u>		<u>2025</u>	

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ANNEXE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014		2013	
Évolution de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées en fin d'exercice précédent	1 531 002	\$	1 522 926	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice (part de l'employeur)	82 692		78 943	
Coût des intérêts	70 185		70 849	
Prestations payées	(189 514)		(141 716)	
Perte actuarielle	<u>180 475</u>		<u>-</u>	
Obligation au titre des prestations constituées en fin d'exercice	<u>1 674 840</u>	\$	<u>1 531 002</u>	\$
Rapprochement de la situation de capitalisation et de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation de prestations en fin d'exercice	1 674 840	\$	1 531 002	\$
Perte actuarielle nette non amortie	<u>(250 490)</u>		<u>(76 833)</u>	
Obligation au titre des prestations constituées	<u>1 424 350</u>	\$	<u>1 454 169</u>	\$

6. Variation nette des soldes de fonds de roulement hors disponibilités liés à l'exploitation

	2014		2013	
Augmentation (diminution) des disponibilités à la suite de variations :				
Des créances clients	17 521	\$	(80 285)	\$
Des charges payées d'avance	(161 795)		(17 378)	
Des comptes fournisseurs et des ajustements	(140 958)		65 779	
Des dettes gouvernementales	587 513		688 244	
Des subventions différées pour le CRG	<u>-</u>		<u>(102 194)</u>	
	<u>302 281</u>	\$	<u>554 166</u>	\$

7. Obligations contractuelles

L'Office a conclu différents accords de location concernant des locaux et des équipements. Les paiements minimums requis approximatifs pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2015	314 126	\$
2016	295 238	\$
2017	285 794	\$
2018	285 794	\$
2019	117 012	\$

8. Instruments financiers

Ci-après, les risques notables auxquels l'Office s'expose en raison de ses instruments financiers :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que l'une des parties d'un instrument financier, en n'honorant pas l'une de ses obligations, soit à l'origine d'une perte financière pour l'autre partie. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. Le principal risque de crédit de l'Office est lié à ses comptes

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ANNEXE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

débiteurs. En vue de réduire son risque de crédit, l'Office a adopté des politiques de crédit incluant l'analyse de la situation financière de ses entités réglementées et l'examen régulier de leurs limites de crédit. L'Office n'a aucune exposition notable à une entité réglementée individuelle ou à un homologue. La direction examine les comptes débiteurs au cas par cas pour déterminer si une provision est nécessaire pour traduire une baisse de recouvrabilité.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie qu'il génère varient en raison de modifications des taux d'intérêt sur le marché. Les placements de l'Office sont des certificats de placement garantis, des débetures, des obligations, des bons à moyen terme négociables et des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé rapportant des intérêts à taux fixe de 2,65 % à 5,04 %. L'exposition de l'Office au risque de taux d'intérêt sur ces placements est donc minimale.

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie qu'il génère varient en raison de modifications des prix sur le marché. Étant donné que ces placements sont soumis à des variations de prix sur le marché concurrentiel, les débetures, les obligations et les bons à moyen terme négociables détenus dans le portefeuille de placements de l'Office exposent ce dernier à un risque de marché.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Office rencontre des difficultés pour honorer ses obligations financières à leur échéance. La capacité de l'Office à honorer ses obligations dépend de l'encaissement des fonds, qu'il s'agisse de revenus ou d'avances.

9. Obligations éventuelles

Au cours de l'exercice, l'Office est engagé dans les procédures judiciaires suivantes :

- a) Une requête d'invalidation de la décision de l'Office d'annuler une licence d'exploration du fait que le détenteur n'avait pas effectué le dépôt de garantie d'exécution requis a été présentée à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse au cours de l'exercice 2013. Le détenteur de la licence a fait appel à la suite de la décision de la Cour en faveur de l'Office. L'audition de l'appel est fixée au 6 octobre 2014.
- b) Une requête a été présentée à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse en vue d'obtenir un jugement interprétatif précisant que l'Office ne disposait pas du pouvoir de demander, de détenir ou de diffuser les données obtenues par la partie requérante en conduisant des levés sismiques dans la zone extracôtère de la Nouvelle-Écosse au cours de l'exercice 2013. La partie requérante a également demandé une injonction interdisant à l'Office de divulguer les données recueillies à partir de tels levés. Une audience s'est tenue en novembre 2013, la décision de la Cour est toujours en attente.
- c) Une requête a été présentée à la Cour fédérale du Canada en vue d'obtenir une injonction contre l'Office pour une prétendue violation du droit d'auteur du fait de l'utilisation de données de levés sismiques. Les injonctions temporaire et permanente exigeraient que ces données soient supprimées des publications actuelles et à venir. La requête inclut également une demande de dommages et intérêts.

Au moment où nous rédigeons, le résultat de ces procédures judiciaires est inconnu. En raison de l'incertitude du résultat, aucun passif n'a été constaté dans ces états financiers relativement aux requêtes ci-dessus.

10. Données budgétaires

Les données budgétaires présentées le sont à des fins de comparaison et n'ont pas été vérifiées. Il n'a pas été tenu compte de l'amortissement dans l'élaboration du budget qui n'a, en conséquence, pas été inclus ici.

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ANNEXE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

COÛT

	Début d'exercice		Ajouts		Cessions		Fin d'exercice	
Améliorations locatives	639 095	\$	-		-	\$	639 095	\$
Améliorations locatives – CRG	671 782		-		-		671 782	
Meubles et accessoires à demeure	441 503		3 592		-		445 095	
Équipements informatiques	1 067 390		38 561		-		1 105 951	
Équipements informatiques – CRG	1 095 468		-		-		1 095 468	
Logiciels	667 255		118 217		-		785 472	
Logiciels – CRG	277 777		-		-		277 777	
Équipements	<u>168 035</u>		<u>-</u>		<u>-</u>		<u>168 035</u>	
	<u>5 028 305</u>	\$	<u>160 370</u>	\$	<u>-</u>	\$	<u>5 188 675</u>	\$

AMORTISSEMENT ACCUMULÉ

VALEUR COMPTABLE NETTE

	Début d'exercice	Amortissement	Cessions	Fin d'exercice	2014	2013
Améliorations locatives	545 293	\$ 18 453	\$ -	563 746	\$ 75 349	\$ 93 802
Améliorations locatives – CRG	671 782		-	671 782	-	-
Meubles et accessoires à demeure	436 446	3 262	-	439 708	5 387	5 057
Équipements informatiques	1 020 480	39 233	-	1 059 713	46 238	46 910
Équipements informatiques – CRG	994 891	41 335	-	1 036 226	59 242	100 577
Logiciels	644 765	35 171	-	679 936	105 536	22 490
Logiciels – CRG	215 288	24 996	-	240 284	37 493	62 489
Équipements	<u>168 035</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>168 035</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>4 696 980</u>	\$ <u>162 450</u>	\$ <u>-</u>	<u>4 859 430</u>	\$ <u>329 245</u>	\$ <u>331 325</u>

OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ANNEXE DES CHARGES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	(Note 10)		2014		2013	
	Budget					
Recouvrements de frais remboursés à un gouvernement						
Gouvernement du Canada	-	\$	1 866 345		1 755 683	\$
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	<u>-</u>		<u>1 866 345</u>		<u>1 755 683</u>	
Total des recouvrements de frais remboursés à un gouvernement	<u>-</u>	\$	<u>3 732 690</u>	\$	<u>3 511 366</u>	\$
Réglementation des activités pétrolières						
Personnel, consultation et membres de l'Office	5 333 000	\$	5 215 396	\$	5 162 562	\$
Administration générale et activités de soutien	1 310 000		1 247 488		1 175 903	
Coût des locaux administratifs et de laboratoire	632 000		618 736		592 615	
Coût du régime supplémentaire de retraite des employés	55 000		58 461		55 296	
Coût des prestations de retraite et de soins de santé après la retraite	160 000		159 695		156 609	
Brevets de plongeur	<u>10 000</u>		<u>10 000</u>		<u>10 000</u>	
Total pour la réglementation des activités pétrolières (note 10)	<u>7 500 000</u>	\$	<u>7 309 776</u>	\$	<u>7 152 985</u>	\$